

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Tony Bolduc conseiller et Monsieur Philippe Drolet conseiller

#### 2024-10-563 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
  - o 3.4. Octroi de mandat. ENAP. Tableau de gestion.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 2024-10-564 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), lesquels régissent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil ordonne à la direction du greffe de vendre ces immeubles à l'enchère publique;
- QUE ce Conseil autorise le trésorier ou son remplaçant à percevoir les frais suivants :
  - Frais d'expédition des avis;
  - Frais de vente encourus par la Ville et notamment :
    - Les frais de recherche de titres;
    - Les honoraires d'arpenteur-géomètre;
    - Les frais de publication dans le journal;
    - Les frais de publication au bureau de la publicité des droits;
    - Les frais du greffier de la Cour supérieure;
    - Les droits et honoraires dus au ministère des Finances du Québec.
- QUE ce Conseil autorise la direction du greffe à exclure de cette vente à l'enchère tous les immeubles qui auront conclu une entente de paiement avant le jour de la vente;

- QUE ce Conseil autorise le trésorier ou son remplaçant à enchérir et acquérir ces immeubles pour et au nom de la Ville de Mercier, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-10-565 CRÉATION DE POSTE. TRÉSORIER(ÈRE) ADJOINT(E).**

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la structure de la direction des Finances et Trésorerie a été réalisée;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'améliorer les processus clés de la direction afin notamment d'assurer une continuité des services en l'absence de directeur(trice);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la direction des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création du poste-cadre permanent de chef de division - trésorier(ère) adjoint(e) à la direction des Finances et Trésorerie;
- QUE les conditions de travail soient celles de la politique du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe E1;
- D'abolir le poste de commis à la comptabilité.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2024-10-566 NOMINATION. CONSEILLÈRE PROJETS SPÉCIAUX.**

CONSIDÉRANT la création du poste de conseiller(ère) projets spéciaux à la direction générale (résolution 2024-09-518);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 25 septembre au 9 octobre 2024 pour le poste;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue de l'interne et que 21 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des Ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Mélanie Bouchard au poste de conseillère projets spéciaux;
- QUE la nomination soit effective le ou vers le 28 octobre 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire, sous la classe D1, échelon 1;

- QUE cinq semaines et quatre jours de vacances lui soient accordés.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.*

*La période de questions a eu lieu à 20 h 04.*

**2024-10-567 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité**